

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 23 MARS 2017

DELIBERATION N°BC/2017.00092

SUBVENTION 2017 A LA ROTONDE ECOLE DES MINES DE SAINT-ETIENNE- EDUCATION AUX SCIENCES / CENTRE PILOTE LA MAIN A LA PATE

Le Bureau communautaire a été convoqué le 17 mars 2017

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de présents : 48

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de voix : 49

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Eric BERLIVET, M. Bernard BONNET, Mme Stéphanie CALACIURA, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT, M. Jean-Claude SCHALK, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Pouvoirs :

M. Marc JANDOT donne pouvoir à M. Gérard MANET

Membres titulaires absents excusés :

M. Denis BARRIOL, M. Paul CELLE, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Christophe FAVERJON, M. Luc FRANCOIS, M. Daniel JACQUEMET, M. Yves MORAND, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Gérard TARDY, M. Daniel TORGUES

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

REÇU EN PREFECTURE

Le 30 mars 2017

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20170221-D20170009210-DE

DATE D'AFFICHAGE :20170330

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 23 MARS 2017

SUBVENTION 2017 A LA ROTONDE ECOLE DES MINES DE SAINT-ETIENNE- EDUCATION AUX SCIENCES / CENTRE PILOTE LA MAIN A LA PATE

Saint Etienne Métropole souhaite promouvoir une culture de la créativité et de l'innovation au sein de son territoire et plus particulièrement auprès de la jeunesse. Cette ambition passe par le soutien à des actions de diffusion de la Culture Scientifique Technique et Industrielle.

1. DESCRIPTION DU PROJET

Le CCSTI (Centre de Diffusion de la Culture Scientifique, Technique et Industrielle) La Rotonde, situé au sein de l'école des mines de Saint-Étienne, œuvre depuis 17 ans au développement de la culture scientifique, technique et industrielle dans l'agglomération stéphanoise et au-delà.

Au sein de la Rotonde, le Centre Pilote *La main à la pâte* diffuse l'expertise stéphanoise à l'échelle nationale et internationale sur les questions d'éducation aux sciences. 10 000 élèves travaillent sur les sciences à l'école appuyés par un réseau de 650 malles pédagogiques itinérantes, des formations professionnelles auprès des enseignants, ainsi qu'un appui structurant d'étudiants de l'enseignement supérieur (programme ASTEP : accompagnement en science et technologie à l'école primaire).

Le Centre pilote amplifiera son développement à compter de 2017 avec le travail autour du parc Eco-Sciences et la création d'un nouveau bâtiment pour accueillir ses activités, qui devrait ouvrir ses portes en septembre 2019 (il sera implanté sur le site Couriot dans le bâtiment des scieries du plateau qui sera totalement réaménagé). Sa proximité avec les acteurs culturels du quartier, le musée de la Mine et les entreprises lui permettra de développer une dynamique d'animation de territoire. 2017 et 2018 marqueront la continuité de l'action avec plus de 650 malles en rotation à destination de 10 000 scolaires, des formations d'enseignants tout au long de l'année et des temps de rencontres notamment autour de l'exposition *Clock*.

Un axe numérique sera également mis en place sur une base pluriannuelle avec la volonté d'incorporer de nouvelles thématiques liées au déploiement d'outils numériques sur le territoire (notamment le programme « Le numérique à l'école » de Saint-Etienne Métropole) et de développer les partenariats structurels dans ce domaine. Ainsi le programme ANEP (accompagnement au numérique à l'école primaire) sera mis en place et déployé sur des zones test dès 2017, un axe « code et programmation » étant également créé. Enfin, des rencontres sur cette thématique seront proposées aux professionnels de la petite enfance.

2. BUDGET PREVISIONNEL 2017

Dépenses	En €	Recettes	En €
Coordination	481 032	La Main à la Pâte	2 000
Matériels	14 000	Saint-Etienne Métropole	20 000
Déplacements	5 312	Ville de Saint-Etienne	43 500
		Ecole des mines / La Rotonde	275 244
Communication globale	33 900	Région Auvergne Rhône-Alpes	125 000
		Département de la Loire	30 000
		Ville de Saint-Chamond	1 000
		Ville de Gardanne	20 000
		Esca'pad 2 (Département de la Loire)	15 000
Prestations de services	59 000	Prestations	9 500
		Financements privés/mécénat	52 000
TOTAL	593 244	TOTAL	593 244

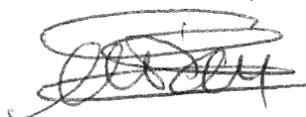
En complément de l'ensemble des partenaires sollicités et afin de mener à bien ses projets, l'école des mines de Saint-Etienne sollicite Saint-Etienne Métropole pour l'attribution d'une subvention de 20 000 € à titre de contribution au fonctionnement 2017 du Centre-pilote *La main à la pâte* dans le domaine de l'enseignement aux sciences.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **autorise le versement d'une subvention de 20 000 euros à l'Ecole des mines de Saint-Etienne pour l'année 2017 au titre du centre-pilote « La main à la pâte » ;**
- **approuve le projet de convention correspondante à intervenir entre Saint-Etienne Métropole et l'Ecole des mines de Saint-Etienne pour l'année 2017 ;**
- **approuve le projet de convention 2017-2019 entre les différentes parties prenantes du projet de centre-pilote « La main à la pâte » ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer toutes pièces nécessaires à la résolution satisfaisante de cette affaire ;**
- **la dépense correspondante sera imputée sur le budget de l'exercice 2017 au chapitre 65.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU